



**APPEL À CANDIDATURE PORTANT SUR UN
ACHAT GROUPÉ DE PIÈGES À MOUSTIQUES
DESTINÉS AUX HABITANTS DE BOURG-LÈS-VALENCE**

Date limite de réception des offres tarifaires :

LE JEUDI 21 MARS 2024 À 12h00

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

La ville de Bourg-lès-Valence, 20 000 habitants, développe depuis 5 ans, et désormais au sein d'une véritable Maison du pouvoir d'achat, des achats groupés au bénéfice de ses habitants, dans le domaine de l'énergie et des mutuelles. Les services de la Ville ont ainsi développé un savoir-faire dans la communication auprès de ses habitants pour faire émerger les besoins, les attentes et contribuer à leur réponse, dans le cadre de ce type de démarche gagnant-gagnant.

Dans cette même logique d'amélioration du pouvoir d'achat des habitants de la Commune, et dans un contexte d'inflation forte, la Commune de Bourg-lès-Valence souhaite engager, comme en 2023, une démarche similaire s'agissant de **dispositifs de pièges à moustiques**, dans l'objectif d'obtenir des offres tarifaires sur des produits et/ou services caractérisés par un niveau de rapport coût / prestations le plus compétitif et avantageux possible.

La notion d'habitant(s) sera entendue au sens large : habitants domiciliés sur la Commune de Bourg-lès-Valence, Commerçants ou entreprises y exerçant une activité y compris leurs salariés, agents et salariés de la Commune ...

Le présent appel à candidature a donc pour but la mise en place d'un **achat groupé ponctuel** au bénéfice de ces habitants et qui devra **impérativement se concrétiser par des avantages financiers plus importants par rapport à l'offre « grand public » habituelle, concernant en l'occurrence des dispositifs de pièges à moustiques de la Marque BIOGENTS (et leurs fournitures associées).**

Les candidats susceptibles de pouvoir répondre au présent appel sont :

- **Les entreprises ou sociétés privées, le cas échéant spécialistes du secteur et commercialisant notamment ou uniquement des dispositifs de pièges à moustiques.**

La Ville de Bourg-lès-Valence n'exclut pas la possibilité de retenir simultanément 2 voire 3 offres de partenariat, soit au titre de leur complémentarité en terme de caractéristiques de produits, soit pour faire face à des problématiques éventuelles de manque de stock pour répondre à l'intégralité de la demande.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE L'ACHAT GROUPÉ AU BÉNÉFICE DES HABITANTS

2.1 Modalités souhaitées :

Sur la base du bordereau de prix (**annexe 1**) faisant apparaître, le cas échéant en fonction du volume de commande un **ou plusieurs tarif(s) préférentiel(s) (avec remise(s)) par rapport au prix public habituellement pratiqué au même moment**, les habitants seront informés par la Commune qu'ils devront formaliser leur commande directement auprès du revendeur, sur leur site internet ou par téléphone dans un délai d'une durée convenue entre la Commune et le fournisseur ; un « **code promo** » (par exemple) à mentionner, leur permettant d'être identifiés comme éligible(s) à ce ou ces tarifs préférentiels.

Le revendeur retenu s'engage à éclairer et conseiller en amont des finalisations de commandes chaque habitant acheteur potentiel de façon objective et honnête, afin que celui-ci soit en mesure de comparer et d'évaluer la pertinence du produit au regard de ses besoins **que ce soit en termes de coût, de niveau de prestations du produit lui même, d'adaptation aux besoins exprimés par l'habitant, de modalités de maintenance ou de coût des pièces et fournitures d'usure nécessaires à son bon fonctionnement.**

En fonction des éléments indiqués par le fournisseur sur le bordereau de l'annexe 1, la récupération par les acheteurs du matériel pourra soit intervenir directement au sein de l'établissement partenaire, soit être envisagée dans le cadre d'une livraison groupée sur un lieu unique (par exemple les locaux de la Mairie de Bourg-lès-Valence);

2.2 Implication de la Commune dans le cadre de cet achat groupé :

La commune se réserve la possibilité d'accepter une livraison groupée sur **un lieu unique (par exemple les locaux de la Mairie de Bourg-lès-Valence)**, si cela permet la mise en oeuvre de cet achat groupé aux meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, si la Commune a priori, ne participera pas financièrement au coût d'achat des **dispositifs de pièges à moustiques, elle n'exclut pas la possibilité, sur un produit dont le tarif remisé serait conditionné à un volume de vente, d'acquérir en direct le volume de produits restant entre le volume cumulé commandé par les habitants et le seuil annoncé par le fournisseur pour bénéficier du tarif préférentiel.**

Hormis cette hypothèse ci-dessus, le fournisseur retenu contractualisera directement avec les habitants.

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3.1 Contenu de la proposition

Le candidat remettra un dossier contenant les pièces suivantes :

A / Pièces de la candidature

- Document présentant l'entreprise ou la société
- **Document justifiant de l'existence juridique de l'entreprise ou société**
- **Si le candidat est en redressement judiciaire, fournir a copie du ou des jugements prononcés à cet effet.**

B/ Pièces de la proposition

A l'appui de sa proposition, le candidat devra fournir les éléments ou documents suivants :

- **Un document faisant apparaître une présentation détaillée du / des produit(s), ou des fiches produits ou brochure, et faisant apparaître le Prix public TTC habituel**
- **L'annexe 1 renseignée et signée**

3.2 Conditions de remise de la proposition

Les propositions doivent parvenir **avant le Jeudi 21 mars 2024 à 12h00.**

L'ensemble de ces pièces sera contenu dans une enveloppe UNIQUE cachetée comportant la mention :

**Consultation «Achat groupé dispositifs de pièges à moustiques»
« nom de l'entreprise »
NE PAS OUVRIR**

A envoyer en recommandé avec AR à l'adresse de la Ville :

**Ville de Bourg-lès-Valence
36 rue des Jardins BP 231 - 26502 BOUR-LES-VALENCE Cedex
ou à adresser par mail à l'adresse suivante :
olivier.dragon@bourg-les-valence.fr**

Les dossiers qui parviendraient voie postale après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus et pris en compte.

ARTICLE 4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS TARIFAIRES

4.1 Sélection des candidatures

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, seront éliminés les candidats dont les garanties professionnelles et financières seront manifestement insuffisantes.

4.2 Sélection des propositions

La sélection de la meilleure offre s'évaluera en fonction des critères pondérés de la manière suivante :

	Critères	Pondération
Note 1	- Tarifs et valeur technique de l'offre appréciée au regard du rapport prix / valeur technique ; - Lisibilité des tarifs normaux - Prise en compte au niveau technique de l'enjeu de préservation de l'environnement - Modalités de livraisons	70 %
Note 2	Délais de commande - disponibilité des produits	20 %
Note 3	Niveau de service et de qualité en terme de service après vente	10 %

La Commune se réserve la possibilité de retenir le cas échéant 2 candidatures dès lors qu'après analyse elles apparaîtraient complémentaires en termes de positionnements et de caractéristiques des produits et au regard des besoins et attentes évalués des acheteurs potentiels.

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la préparation de leur proposition, les candidats devront faire parvenir leurs questions écrites (courrier, mail) à l'adresse suivante :

Monsieur Olivier DRAGON
Directeur Cohésion Sociale
Ville de Bourg-lès-Valence
BP 231 - 26502 Bourg-lès-Valence cedex
Tél. 04 75 79 46 50 – 06 21 99 32 13
olivier.dragon@bourg-les-valence.fr

ANNEXE 1**(A renseigner et retourner impérativement avec le dossier de candidature)****ENGAGEMENTS DU CANDIDAT****BORDEREAU DE PRIX FORMALISANT LES AVANTAGES ET CONDITIONS PROPOSÉ(E)S
AUX HABITANTS DANS LA CADRE DE CET ACHAT GROUPE**

TARIFS	TARIF PRIX TTC PUBLIC (hors livraisons)	LE TARIF REMISÉ DU PRODUIT EST-IL SOUMIS À CONDITION DE VOLUME ?	TARIF AVEC REMISE DE % SI VOLUME DE ** et +	TARIF AVEC REMISE DE % SANS CONDITION DE VOLUME	CONDITION DEMANDÉE PAR LE FOURNISSEUR POUR LE MAINTIEN DU TARIF REMISÉ SI LE VOLUME N'EST PAS ATTEINT :
BG MOSQUITAIRE EXTERIEUR MOUSTIQUES TIGRES	€	OUI / NON			
RECHARGES POUR BG MOSQUITAIRE EXTERIEUR MOUSTIQUES TIGRES	€	OUI / NON			
BG GAT PIEGE MOUSTIQUES TIGRES SET DE 2	€	OUI / NON			
RECHARGES POUR BG GAT PIEGE MOUSTIQUES TIGRES	€	OUI / NON			
BG HOME INTERIEUR MOUSTIQUES	€	OUI / NON			
RECHARGES POUR BG HOME INTERIEUR MOUSTIQUES	€	OUI / NON			

Modalités proposées pour la formalisation des commandes (code promo ou autre proposition ...)	
Modalités de récupération ou de livraison du matériel proposées par le fournisseur	
Autre(s) condition(s) ou modalité(s) ou avantage(s) mentionné(e)s par le fournisseur potentiel :	

Fait en un seul original **(en conserver une copie)**

À

le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »